Commission SIA 279 «Matériaux de construction isolants», Organe de contrôle
SIA Société suisse des ingénieurs et des architectes
Bureau, Case postale, CH-8027 Zurich

sia

Validation de la conductivité thermique déclarée $\lambda_{10,dry,unit}$ et de la conductivité thermique utile $\lambda_{design,unit}$

selon norme SIA 279, Matériaux de construction isolants, édition 2011

01. DEZ. 2016
Visum
G

Requérant				
Nom/Nom de la maison	**Gasser Ceramic, Ziegelei Rapperswil**			
Adresse	**Ziegelei 8**			
NPA/Lieu	**3255 Rapperswil BE**			
Description du produit				
Nom du produit	**Capo 365**			
Groupe de matériaux (SIA 2001)	Brique de terre cuite légère			
Mortier utilisé	Mortier de joints minces			
Conductivité thermique $\lambda_{10,dry,unit}$	**W/(m·K)**	**0.075**	—	—
Conductivité thermique $\lambda_{design,unit}$	**W/(m·K)**	**0.075**	—	—
– pour épaisseur d'élément de	mm	365	—	—
– pour masse volumique de l'élément de	kg/m³	575	—	—

L'organe de contrôle de la commission SIA 279 a examiné conformément à la norme SIA 279:2011 les documents présentés pour le produit mentionné ci-dessus et a constaté que:

Les contrôles de la conductivité thermique, soit le contrôle permanent de la qualité, l'autocontrôle et le contrôle par un organisme accrédité, sont exécutés conformément à la norme SIA 279:2011.

La déclaration relative à la conductivité thermique ou à la résistance thermique se base, selon la norme SIA 279:2011, sur 50% de la production (fractile de 50%, niveau de confiance de 50%); dans les conditions suivantes: température moyenne 10°C, teneur en humidité: état sec ($\lambda_{10,dry,unit}$) et conversion à la valeur utile $\lambda_{design,unit}$ à l'état d'équilibre hygrométrique (23°C / 50% h.r.) selon SN EN ISO 10456, ou par des essais vérifiant séparément les propriétés du matériau.

Les valeurs indiquées se réfèrent exclusivement aux briques.
Pour le calcul de la transmission thermique d'une maçonnerie il convient de prendre en compte la part de mortier correspondante, proportionnellement à sa surface, selon norme SN EN 1745.

Date du contrôle: 25.10.2016

Cette validation est valable jusqu'au 31.12.2018.

102 / 16091031

Organe de contrôle de la commission SIA 279 «Matériaux de construction isolants»

Zurich, le 08.11.2016

R. Räss, président

R. Aeberli, Bureau de la SIA